

## Avis d'appel public à la concurrence

Travaux.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Domanys - 9 rue de Douaumont - 89000 Auxerre, tél. : 03-86-49-50-00, télécopieur : 03-86-52-37-32, adresse internet : <http://www.domanys.fr>.

Correspondant : Mme la Directrice Générale,  
Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Logement et équipements collectifs.

Objet du marché: **Réhabilitation de 53 logements à CHABLIS 1,3,5,7 rue Picard et 14,16,18 bd Pasteur**

Type de marché de travaux : exécution.

CPV - objet principal : 45000000  
Lieu d'exécution : code NUTS = FR264

Type de procédure : procédure adaptée.

### Forme du marché

- Marché à prix forfaitaire  
 Accord cadre à bons de commande

### **Clause obligatoire d'insertion par l'activité économique**

DOMANYS dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article 38 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en incluant dans le cahier des charges de ce marché public une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Cette clause est applicable aux lots identifiés dans l'annexe n°1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Chaque entreprise qui se verra attribuer un de ces lots, devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

L'article 1-2 du CCAP précise à cet égard les différentes modalités envisageables de mise en œuvre de cette action d'insertion.

La Maison de l'Emploi et de la formation de l'Auxerrois a mis en place un dispositif d'accompagnement pour faciliter la mise en œuvre de la clause sociale. Ce dispositif est identifié à l'article 1-3 du CCAP.

### **ATTENTION :**

**LES CANDIDATS NE SONT PAS AUTORISÉS À FORMULER DANS LEUR OFFRE DES RÉSERVES SUR LA CLAUSE OBLIGATOIRE D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE.**

**UNE OFFRE QUI NE SATISFERAIT PAS À CETTE CONDITION D'EXECUTION SERA DÉCLARÉE NON-CONFORME AU MOTIF DU NON-RESPECT DU CAHIER DES CHARGES.**

Caractéristiques principales :

Les variantes

Les variantes qu'elles soient imposées par DOMANYS ou simplement autorisées, doivent respecter les exigences minimales suivantes: sans objet

Variantes imposées.

Ce dossier comporte des variantes imposées par DOMANYS :

NON  OUI : Lots concernés :

Variantes proposées

DOMANYS autorise le candidat à proposer des variantes  NON  OUI

Prestations divisées en lots : oui

**Lot n°008 : VRD – EV (clause insertion)**

**Lot n°145 : Maçonnerie**

**Lot n°185 : Etanchéité terrasse**

**Lot n°245 : Menuiseries extérieures**

**Lot n°270 : Menuiseries intérieures bois, cloisons plafonds, doublages en plâtre**

**Lot n°280 : Serrurerie - Métallerie**

**Lot n°400 : Plomberie - sanitaire**

**Lot n°415 : Chauffage**

**Lot n°470 : Electricité**

**Lot n°490 : Interphonie**

**Lot n°500 : VMC**

**Lot n°560 : Peintures intérieures – revêtement de sol**

**Lot n°595 : ITE – Bardage**

Possibilité de soumissionner pour :

- un lot  
 plusieurs lots  
 l'ensemble des lots

Options :

Ce dossier comporte des options :

NON  OUI

Si la réponse est OUI, préciser lesquelles :

- Marchés publics de travaux ou de services similaires (art.30-I-7° du décret N°2016-360) : NON OUI
- Tranches optionnelles (art.77 du décret N°2016-360) :  
NON OUI : .....
- Reconduction de l'accord cadre public (art.16-II du décret N°2016-360) :  
NON OUI :

Les Prestations Supplémentaires Eventuelles

NON  
 OUI

Lots concernés	Obligatoire	Facultative
Lot 145	x	
Lot 245	x	
Lot 470	x	

Durée du marché :

Le délai d'exécution des travaux est fixé à **15 mois** hors congés payés pour l'ensemble des lots à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

**Date prévisionnelle de commencement du marché :**

☞ Juillet 2019

Modalité de financement : Prêt CDC, Fonds propres.

Modalité de paiement : maximum 30 jours.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### Cette mise en concurrence utilise Marché Public Simplifié (M.P.S)

Grâce à cette fonction, les entreprises candidates disposent de trois simplifications :

- 1) Au niveau de la candidature : Vous n'êtes plus obligés de déposer une partie des documents de candidature demandés par l'administration. En utilisant votre numéro SIRET, une base numérique de l'Etat génère automatiquement un formulaire MPS remplaçant une partie des informations demandées dans la lettre de candidature – DC1- et la déclaration du candidat – DC2.
- 2) Au niveau de la signature des pièces de votre dossier : Aucune signature électronique n'est imposée au moment du dépôt de votre dossier. Le marché sera signé entre Domanys et l'attributaire du marché à l'issue de la procédure.
- 3) Au niveau des attestations fiscales et sociales de l'entreprise attributaire : celles-ci seront générées automatiquement par Domanys. Toutefois, certaines administrations n'ayant pas encore adapté leur système informatique à MPS, il est possible que certaines attestations vous soient encore demandées.

#### Important :

- A ce jour, si vous ne possédez pas de numéro SIRET vous ne pouvez pas bénéficier de M.P.S.  
Il vous faudra alors candidater via les formulaires DC1 et DC2.

### **Voir les détails de présentation des dossiers de candidature et offre dans le règlement de consultation.**

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : oui.

#### Visites des lieux

Concernant **tous** les lots, une visite est recommandée. Le certificat de visite est à remettre à l'appui de l'offre.

Chaque entreprise organisera sa propre visite sur site afin de vérifier la bonne réalisation des prestations demandées.

#### Critères d'attribution

Le marché est attribué par le représentant du pouvoir adjudicateur, au candidat qui a fait l'offre économiquement la plus avantageuse, au vu d'un classement des offres, réalisé sur la base des critères pondérés comme suit :

- ➔ valeur technique de l'offre : 40 %
- ➔ prix : 35 %
- ➔ délai : 25 %

### **Date limite de réception des offres : 1<sup>er</sup> avril 2019 à 17 h 00.**

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : le dossier de consultation est à télécharger sur la plate-forme, <https://marches.e-bourgogne.fr> (**référence : chablis-53logts**). En cas de difficultés techniques pour télécharger le dossier, l'entreprise dispose d'une aide spécifique au numéro suivant : 0970 609 909.

Il est fortement conseillé de s'inscrire sur <https://marches.e-bourgogne.fr> pour être alerté des éventuelles modifications ou précisions sur les consultations téléchargées.

### **Vos questions durant la mise en concurrence :**

Durant la procédure de mise en concurrence, vous devez adresser vos questions ou demandes de précision par le biais de la plate-forme e-bourgogne, étant entendu que nous n'enversons les renseignements complémentaires qu'au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Dès lors, vous devez envoyer vos questions et demandes de précisions en temps utile par rapport à ce délai.

Les demandes sont faites exclusivement par voie écrite selon les modalités suivantes :

⇒ **par le biais de la plate-forme** : <https://marches.e-bourgogne.fr>

**Les réponses sont apportées à l'ensemble des candidats. Il est donc important de bien renseigner votre profil et notamment l'email de contact sur le site <https://marches.e-bourgogne.fr>**

**Adresse à laquelle les offres doivent être remises ou envoyées :**

Vous devez répondre exclusivement de manière dématérialisée via le site : <https://marches.e-bourgogne.fr>

**Assistance : pour toute question relative au dépôt de réponses électroniques, un numéro est à la disposition des soumissionnaires : 0970 609 909**

**Les plis sous format papier, envoyés par voie postale ou déposés à l'accueil de Domanys, ou adressés par mail, ne seront ni ouverts, ni analysés.**

**Copie de sauvegarde :** L'envoi d'une copie de sauvegarde (papier, CD rom, clé USB, etc) est autorisé, elle sera transmise sous pli cacheté et revêtue obligatoirement de la mention « copie de sauvegarde ». La copie de sauvegarde est destinée à se substituer au dossier remis par voie dématérialisée dans trois cas : lorsqu'un programme malveillant a été détecté, lorsqu'un problème de transmission a été constaté et enfin, lorsque le dossier n'a pas pu être ouvert par l'acheteur public. Dans ces situations, la copie de sauvegarde se substitue au dossier initial. S'il n'a pas été nécessaire d'ouvrir la copie de sauvegarde, celle-ci sera détruite.

**La copie de sauvegarde sera transmise à Domanys – 9 rue de Douaumont – BP 36 – 89010 AUXERRE cédex de manière à parvenir au plus tard avant la date et heure fixées par le présent document, soit par voie postale en recommandé avec avis de réception, soit remis à la main contre récépissé.**

Les remises contre récépissé se font à l'adresse indiquée ci-dessus du **lundi au jeudi** entre 8h30 et 12h et entre 13h30 et 17h00, à l'accueil.

L'expéditeur devra tenir compte des délais postaux, le pouvoir adjudicateur ne pouvant être tenu pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier.

Le dossier présenté devra comporter les éléments relatifs à la candidature et à l'offre conformément aux articles 3.5 et 3.6.

**Unité monétaire :** euro

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif 22 rue Assas, 21000 Dijon, tél. : 03-80-73-91-00, télécopieur: 03-80-73-39-89

Date d'envoi du présent avis : 28 février 2019.